

SÉANCE du 25 NOVEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt-cinq novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, convoqué régulièrement le dix-huit novembre, s'est réuni en mairie sous la présidence de M. Claude LANGRENÉ, Maire.

Présents : MM. FOURRÉ Georges, BOUCHER Jean-Claude, Mme LAVA Francine, M. ROMELOT Jean, Mmes SANCHEZ Marie, NAUDÉ Marie-Josèphe, MM. HERDHUIN Jacques, PROUVOST Gérard, Mme PETIT Marie-Christine, M. FALLET Jean-Luc, Mmes FÉTY Nora, BIBLOCQ Stéphanie, MM. JEAUNAUX Jérôme, TEKOUK Beudihiba, Mmes MACREZ Stéphanie, SONNETTE Séverine, M. DIDIER Gérard, M. THIRIOT Daniel, Mmes PLANSON Patricia, et Mme LEGUILLETTE Christine.

Absents ayant donné pouvoir : Mme DOINEL Josiane à M. PROUVOST Gérard, M. BESSÉ Jean-Pierre à M. DIDIER Gérard.

Absent excusé : néant.

Le Conseil Municipal a choisi, comme secrétaire de séance M. HERDHUIN Jacques.

Une minute de silence a été observée en hommage à Monsieur Jean GRATIOT, décédé.

Le compte-rendu de la séance du 09 octobre 2014 a fait l'objet d'observations de Madame LEGUILLETTE Christine, à savoir :

SIGNATURE CONVENTION TRIPARTITE DÉPARTEMENT/COMMUNE/COLLEGE

"Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer ..." et non "Le Maire autorise le Maire à signer ..."

CRÉATION D'UN POSTE DE CONSEILLER MUNICIPAL DÉLÉGUÉ

Un "s" à supprimer à *"comprend"*

RÉNOVATION DU BALISAGE URBAIN

"abstention" et non *"opposition"* pour cause d'absence de 2^{ème} devis, de plus il s'avère que tous les panneaux nécessitant cette rénovation n'ont pas été listés complètement.

FDS PROROGATION ADHÉSION 2015-2016

Monsieur le Maire donner la parole à Monsieur Georges FOURRÉ qui explique au Conseil Municipal le fonctionnement du Fonds Départemental de Solidarité Voirie géré par le Conseil Général.

Le Conseil Municipal,

Vu le nouveau règlement du Fonds Départemental de Solidarité 2007-2014 et son

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

fonctionnement basé sur le principe de la solidarité, adopté par l'Assemblée Départementale lors de sa réunion en date du 06 mars 2006, prorogé par décision de l'Assemblée Départementale en date du 06 octobre 2014,

Considérant que les communes ne pourront bénéficier d'une subvention du Département sur les travaux communaux de voirie que dans la mesure où elles s'engageront formellement à proroger leur adhésion à ce Fonds et à verser chaque année, leur cotisation, selon les modalités explicitées dans le règlement,

Décide de proroger l'adhésion au Fonds Départemental de Solidarité pour les travaux de voirie 2015-2016 et de s'engager chaque année à acquitter la cotisation définie dans ledit règlement.

TAXE AMÉNAGEMENT

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 27 septembre 2011 fixant le taux de la taxe d'aménagement à 2 %, cette décision était valable 3 ans jusqu'au 31/12/2014.

Le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir ce taux de 2 % à compter du 1^{er} janvier 2015 pour 3 ans soit 31 décembre 2017.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote ce taux.

CONVENTION RESTAURATION COLLEGE / COMMUNE / CONSEIL GENERAL

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer la convention de restauration avec le collège et le Conseil Général pour la confection des repas des élèves de l'école maternelle et de l'école élémentaire de la commune.

ACQUISITION TERRAIN

Le Maire explique au Conseil Municipal que rue de la Couture, la canalisation d'eau passe sur la propriété de Madame CONNE. Celle-ci souhaitant vendre son bien, il est nécessaire de remettre cette canalisation sur le domaine public.

Pour cela, le Maire propose d'acquérir la bande de la parcelle concernée. Un bornage a été réalisé. La commune achète à Madame CONNE la parcelle AB 484 pour 35 m² et la parcelle AB 483 pour 12 m², soit au total une surface de 47 m² au prix de 100 € du mètre carré.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à procéder à cette acquisition et à signer l'acte correspondant.

TRANSFERT DE CRÉDITS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le transfert de crédits suivant :

C/	022 Dépenses imprévues	=	- 17.700,00 €
C/	658	=	+ 16.000,00 €
C/	6718	=	+ 1.700,00 €

TARIF EAU POTABLE 2015

Le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir pour 2015 le tarif du m³ d'eau à 1,45 €.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte cette proposition.

PRÉSENTATION N°0 BULLETIN D'INFORMATIONS COMMUNALES

Un exemplaire a été remis à chaque conseiller municipal. Monsieur le Maire donne la parole à l'équipe de la communication. Marie SANCHEZ FOURRÉ rend compte des conditions dans lesquelles ce n°0 a été réalisé.

Le Maire demande une réflexion de l'ensemble des conseillers pour présenter les remarques et suggestions auprès de l'équipe de la communication, dont l'objectif est de faire paraître le n°1 en avril prochain.

MAITRISE D'ŒUVRE FDS

Le Maire présente au Conseil Municipal le marché de maîtrise d'œuvre du Cabinet INFRA études pour le programme de travaux FDS 2015 pour un montant TTC de 6.600,00 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer ce marché.

PROGRAMME FDS 2015

Le Maire présente au Conseil Municipal le programme à inscrire au titre du FDS 2015 :

Rue Paul Hivet	12.746,00 € HT	15.295,20 € TTC
Le Petit Val	23.833,50 € HT	28.600,20 € TTC
Rue des Cordeliers	38.572,50 € HT	46.287,00 € TTC
Campagne d'étanchéité	1.400,00 € HT	1.680,00 € TTC
Campagne de nid de poule	2.925,00 € HT	3.510,00 € TTC

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à inscrire ce programme de travaux.

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une circulaire préfectorale du 17 novembre 2014 modifie la composition du Conseil d'Administration des établissements publics locaux d'enseignement, à savoir, pour le Conseil d'Administration des collèges de plus de 600 élèves, le passage de deux représentants de la commune siège de l'établissement, à un représentant.

Les représentants pour la commune de Charly étaient Mesdames PLANSON et SANCHEZ.

Après concertation, il a été décidé que Madame PLANSON Patricia sera la représentante de la commune de Charly au sein du Conseil d'Administration du collège de Charly sur Marne.

DROIT DE PLACE DU MARCHÉ

Le jeudi matin, jour de marché en période d'hiver, il est constaté l'installation de peu de commerçants.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire propose au Conseil Municipal de suspendre l'encaissement du droit de place des commerçants du 1^{er} décembre au 28 février afin de peut-être inciter à une plus grande fréquentation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

MODIFICATION DE LA RÉGIE DE LA SALLE LES ILLETES

La commune a investi dans l'acquisition de nappes pour des tables rondes.

Il est proposé de louer celles-ci pour diverses manifestations, au vu du prix d'achat soit 1.083,46 € pour 18 nappes et du coût du pressing soit 142,50 €.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer le prix de location à 10,00 € la nappe et de demander une caution de 120,00 €.

La régie de la salle des Illetes sera donc complétée par ces nouveaux tarifs à compter de ce jour.

ENCAISSEMENT DE CHEQUE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'encaissement d'un chèque de 136,00 € de notre assureur Hugues de SAINT RÉMY.

QUESTIONS DIVERSES

- Le Maire fait part :
 - de la rénovation de l'ancien bâtiment Leviel derrière la maison de retraite. M. BAZIN de l'OPAL en fera la présentation lors du prochain conseil le 11 décembre.
 - de remerciements à M. Jacques HERDHUIN pour l'organisation des manifestations du 11 Novembre, à Mme Patricia PLANSON pour l'implication des élèves pour cette cérémonie ainsi que les parents.

Très belle journée !

M. Jacques HERDHUIN propose de remercier également Mme Nicole JOBE qui a tenu un rôle important lors de ces cérémonies pour les expositions à la salle des Illetes notamment.

Remerciements aussi à M. Michel DELGADO pour son exposition à la salle culturelle.

- que le chemin piétonnier prévu route de Villiers est reporté à 2015. L'entreprise ayant trop de travail en ce moment.

- que le logement communal place Fernand Pinal loué par Mme HIN TUNG sera repris au 1^{er} décembre 2014 par Mlle CRAPAT Gaëlle.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- qu'une rencontre a eu lieu avec les médecins afin de faire le point sur l'avenir de l'offre médicale sur notre commune. Affaire à suivre ...

- d'une rencontre avec l'Inspecteur de l'Education Nationale afin de faire le point sur les effectifs et le maintien des classes dans nos écoles.

- qu'une nouvelle section, Boxe, vient d'ouvrir au gymnase et à la salle de sports.

- M. THIRIOT Daniel souligne le problème de stationnement dans Charly. Le Maire répond que notre agent n'a toujours pas son agrément officiel pour verbaliser.

- Mme PLANSON Patricia pose la question du devenir de la Région Picardie. M. FOURRÉ répond que le seul recours encore possible pour le Département de l'Aisne pour sortir de la nouvelle région est de recueillir à la majorité des 3/5 l'avis favorable des deux régions et du Conseil Général. Les chances dans l'immédiat sont faibles d'obtenir le rattachement à la Champagne Ardennes compte tenu des contraintes imposées. Rien ne pourra être entrepris avant un an.

- Mme FETY Nora signale un lampadaire défectueux sente du Pothuis. Le Maire répond qu'une surveillance est en cours, il semble que ce soit du vandalisme.

- M. DIDIER Gérard signale que des riverains de la rue Emile Morlot se plaignent de l'éclairage public. Les explications techniques sont données par M. Jean-Claude BOUCHER.

- Le Maire explique au Conseil Municipal qu'un nouvel agent a été recruté à raison de 20 heures hebdomadaires en remplacement de M. DOUY Daniel, employé communal décédé dernièrement. Celui-ci donne toute satisfaction.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 35.